

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JUILLET 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	21

OBJET
N°2022-7-5

Bail de chasse

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-TURCHI-ZANCHIN

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LORIN-CRIDEL
M.CANON ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK- FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 7 juillet 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2022.

Le Maire,



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail consenti à l'Association Communale de Chasse agréée de LEXY pour le droit de chasse est arrivé à expiration et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 20 voix *POUR* et 1 *ABSTENTION* (Mme FERNANDEZ-AUBERTOT),

DECIDE de renouveler à l'Association Communale de Chasse agréée de LEXY le droit de chasse sur les propriétés communales.

APPROUVE le cahier des clauses générales de location de la chasse joint en annexe.

FIXE le montant annuel de la location à 85,00 € (Quatre vingt cinq euros).

AUTORISE le Maire à signer le not
de chasse.



DIT que le nouveau bail prendra effet le 1^{er} Juin 2022 pour trois années puis se continuera par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois ans et ainsi de suite.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com